

## PÉNURIE DE MATIÈRES PREMIÈRES

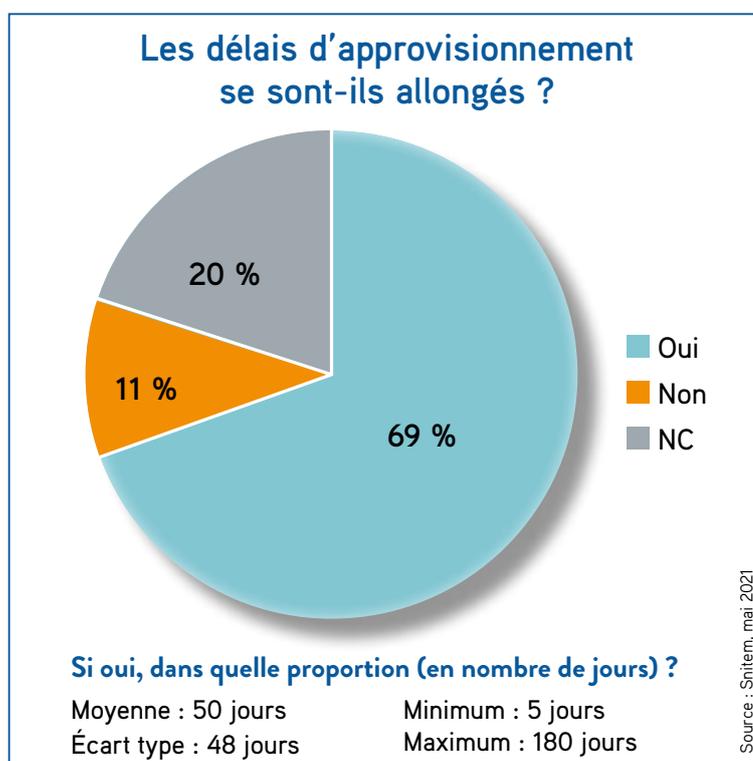
# 70 % des entreprises du DM impactées

Le Snitem appelle à **prendre en compte les difficultés d'approvisionnement** et la tension sur les prix des matières premières dans les marchés publics **pour soutenir les entreprises du secteur.**

**D**epuis fin 2020, dans le contexte de la crise COVID, les entreprises, tous secteurs confondus, sont confrontées à une flambée inédite des coûts des matériaux. « Les cours internationaux de l'acier, du zinc, de l'aluminium, du plomb, du nickel et du cuivre affichent des hausses comprises entre 10 % et 20 % : + 11 % pour l'aluminium, + 6,5 % pour le triptyque plomb-zinc-étain et + 18 % pour le cuivre <sup>(1)</sup>. Cette explosion des coûts touche aussi le bois de construction, les produits plastiques ou encore le polyuréthane », développe Armelle Graciet, directrice des affaires industrielles du Snitem.

### DIFFICULTÉS D'APPROVISIONNEMENT

À cela s'ajoutent des délais de livraison de plus en plus en longs, liés à une reprise économique très intense et une forte demande à l'échelle mondiale. Le secteur du dispositif médical n'étant pas épargné, le Snitem a lancé une enquête, en mai 2021, auprès de ses adhérents. Conclusion : près de 70 % des entreprises du dispositif médical interrogées déclarent avoir des difficultés d'approvisionnement pour les matières plastiques. Des difficultés similaires sont constatées vis-à-vis de l'acier, des composants électroniques et des matériaux semi-conducteurs pour respectivement 32 %, 34 % et 28 % des entreprises répondantes, mais aussi pour le titane, les matières textiles et fils lycra, l'élasthane, le polypropylène et polyéthylène, les résines... Au total, « 70 % d'entre elles constatent une augmentation des délais d'approvisionnement de près de 50 jours en moyenne (minimum 5 jours, maximum 180 jours) et 84 %

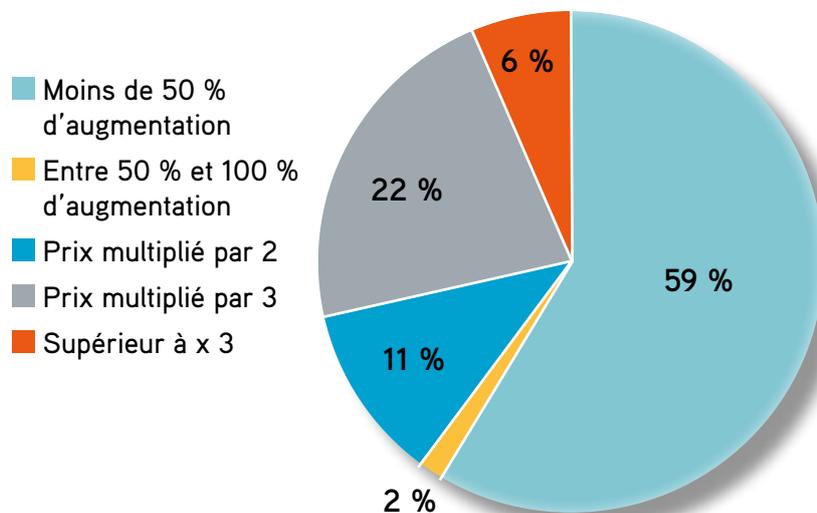


confirment que les engagements des fournisseurs ne sont pas fiables », détaille Armelle Graciet. Conséquence : un tiers évoquent des ruptures de stocks de certains de leurs DM.

### HAUSSE DES COÛTS DE TRANSPORT

L'industrie fait également face à des hausses des coûts de transport sans précédent. Près de 30 % des entreprises du DM interrogées constatent des prix multipliés par plus de trois. Certaines, faisant appel au transport maritime, subissent des augmentations de prix de presque dix fois le prix standard.

### Augmentation constatée du prix des transports



Source : Snitem, mai 2021



**Ces tensions risquent de peser fortement sur la reprise économique dans le secteur.**



commande. Ce mécanisme réduirait la tension sur les variations de prix. Il permettrait aux entreprises de pouvoir elles-mêmes prépayer leurs fournisseurs, à condition de

« Ce contexte génère un risque sans précédent pour les entreprises du DM : celui de devoir supporter des pénalités de retard, sans possibilité de répercussion des prix pour les marchés qui sont, la plupart du temps, signés à prix fermes », pointe Armelle Graciet. Pour elles, les contrats risquent donc de se solder par une double perte : celle liée à la hausse « non répercutable » des matériaux et équipements mis en œuvre et celle causée par une livraison retardée. « Ces tensions risquent de peser fortement sur la reprise économique dans le secteur », alerte la directrice des affaires industrielles du Snitem. Pour rappel, 60 % des entreprises du DM ont été affectées par la crise COVID. Elles sont toutefois moteur dans les projets de relocalisation industrielle et œuvrent dans un « champ absolument essentiel », ainsi que l'a rappelé Emmanuel Macron le 29 juin dernier.

### RECOMMANDATIONS DU SNITEM

Dans ce contexte, et ce, le temps que le marché revienne à son niveau normal, le Snitem demande le gel des pénalités de retard sur l'ensemble des marchés publics en cas de difficultés d'approvisionnement, ainsi que la prise en compte, par les acheteurs publics, des mécanismes d'indexation des prix. « L'objectif est d'éviter une fragilisation du secteur, alors que les entreprises du dispositif médical subissent cette situation sans pouvoir l'anticiper », explique Armelle Graciet.

Pour sécuriser les approvisionnements, le Snitem propose également à l'État de créer un fond de garantie pour la commande publique qui viserait à sécuriser la mise en place d'avances, à hauteur au moins de 20 % de la

maintenir une garantie de prix sur la durée du marché. Enfin, à l'heure où le président de la République prône la souveraineté sanitaire de la France et de l'Europe, le Snitem invite à la cohérence et demande à l'État d'inciter les acheteurs publics à tenir compte, dans leurs achats, de la localisation des productions et de la réalité des hausses de prix qui frappent les entreprises du DM, en particulier les PME françaises.

### AMÉNAGEMENT DES MARCHÉS PUBLICS

« Le cabinet du Premier ministre a d'ores et déjà, le 16 juillet dernier, adressé une circulaire aux directeurs de cabinet et aux secrétaires généraux des membres du gouvernement pour assurer la poursuite de l'exécution des marchés publics touchés par ces difficultés d'approvisionnement », relate Armelle Graciet. Et ce, afin qu'ils demandent à leurs services respectifs et aux opérateurs de l'État placés sous leur tutelle « de veiller à aménager les conditions d'exécution des contrats en cours ». Ce document a été signé par Nicolas Revel, directeur de cabinet de Jean Castex<sup>(2)</sup>. « En parallèle, nous participons aux réunions organisées par la Direction générale des entreprises (DGE) sur ce sujet et nous restons attentifs aux travaux du Haut-Commissariat au Plan, détaille Armelle Graciet. Trois chargés de missions ont, en effet, été désignés et vont entamer une série d'auditions. Certaines de nos entreprises adhérentes seront entendues ». Ces travaux aboutiront à une série de recommandations.

(1) Source : Medef.

(2) Circulaire n° 6293/SG du 16 juillet 2021.